

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 avril 2009  
(convocation du 30 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELLIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 40  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 15  
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCHENE Michel  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain  
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 40 et jusqu'à 11 h 15  
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien

M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 15  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. PIAZZA Arielle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 50  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
Mme PARCELLIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 30  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. REIFFERS Josy à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à partir de 10 h 30  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 40 et M. EGIRON Jean-François à partir de 10 h 40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - ZAC Ilot Bonnac**

- Marché de Maîtrise d'oeuvre M050061U (MAPA) passé avec le groupement LEIBAR SEIGNEURIN / INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE**
- Avenant n°2 fixant la rémunération définitive et un complément de rémunération - Autorisation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par Délibération du 16 Janvier 2004, vous approuvez le dossier de création réalisation de la ZAC « Ilot Bonnac » à Bordeaux prévoyant la réalisation d'un programme de construction par la société EIFFAGE Atlantique Immobilier dans le cadre d'une convention privée d'aménagement et décidiez en outre la réalisation d'un programme d'équipements d'intérêt général à réaliser par la Communauté Urbaine et correspondant à la recomposition des espaces publics suivants :

- Recomposition totale du square des Commandos de France,
- Création d'un mail prolongeant visuellement la perspective depuis le cours d'Albret et conduisant à un élargissement conséquent de la rue Saint-Sernin,
- Elargissement de la rue Bonnafé affectée à des circulations calmes, mettant en scène l'entrée du centre commercial de Méridiadeck et assurant sécurité et confort aux piétons,
- Aménagement de la rue du Château d'eau avec maintien d'un trottoir confortable.

Par Délibération du 16 décembre 2005, vous décidiez d'attribuer les études de réalisation des espaces publics, par marché de maîtrise d'oeuvre sur Procédure Adaptée (MAPA), au groupement LEIBAR SEIGNEURIN / INGEROP, (la sté INGEROP étant devenue INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE), avec un taux de rémunération de 7,51% se traduisant par un forfait provisoire de rémunération de 142.690 € HT, sur la base d'un coût prévisionnel initial des travaux de VRD de 1.900.000 € HT.

Le financement des études et travaux était prévu comme suit :

- 70 % budget opérations d'aménagement (Ch 23 - Art 2315 Fc 8241 - CRB D710 - PRG HB11).
- 30 % budget consacré aux voiries de desserte (Ch 23 - Art 2315 Fc 8220 - CRB O100 - PRG VB063).

Le coût prévisionnel final des travaux de VRD (hors génie civil), se trouve porté à 2.663.027 € HT valeur novembre 2007, soit 2.132.366 € HT ramené en valeur à Janvier 2005 (base de calcul de la rémunération).

En conséquence, la rémunération définitive du groupement, toujours au taux forfaitaire de 7,51%, se trouve donc portée à 160.141 € HT, valeur Janvier 2005.

Son actualisation, indépendante de celle du coût de travaux, s'effectue en application de la formule de révision prévue au CCP du marché de maîtrise d'œuvre, qui traduit un coefficient d'actualisation de 1,052, soit un forfait révisé et définitif de **168.468,33 € HT**

Par ailleurs, l'éclatement récent du marché en 2 tranches pour des raisons budgétaires, nécessitant une analyse technique détaillée de la faisabilité de cette scission en deux phases et une reprise importante du dossier de consultation (prestations non prévues au marché initial), a entraîné pour le titulaire, un surcroît de travail en urgence, dont le coût s'élève à **27.000 € HT**.

Ces actualisations et modifications nécessitent la passation d'un avenant au marché, conformément aux dispositions prévues au CCP.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre accord, de bien vouloir:

- autoriser M. le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant la rémunération définitive du groupement titulaire, ainsi que sa rémunération complémentaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 avril 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
19 MAI 2009

PUBLIÉ LE : 19 MAI 2009

M. MICHEL DUCHENE